

(ré)Agissez !

Pour l'Éducation et nos métiers



Une urgence pour maintenant et pour l'avenir

Les politiques éducatives et budgétaires, avec leur cortège de réformes et de suppressions massives de postes, ont placé le second degré dans une situation dramatique. Transformations radicales de la conception des métiers de l'Éducation, destruction des repères, remise en cause du principe statutaire, déréglementation tous azimuts accompagnent dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, réduction de l'offre de formation et aggravations des inégalités scolaires et sociales.

La poursuite d'une telle politique serait dramatique pour l'avenir de la jeunesse et du pays. Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré est porteur d'un autre projet pour le système éducatif.

Dans l'immédiat, alors que s'engage le débat budgétaire à l'Assemblée nationale, il demande la mise en œuvre d'un plan d'urgence.

Dans les mois qui viennent, il s'adressera aux candidats à l'élection présidentielle et les interrogera sur leur projet pour le second degré. Dans le cadre d'une vaste campagne publique, il mettra en débat ses propositions pour une relance de la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, élément indispensable au développement culturel et économique de notre société.

Ce document présente ces mesures d'urgence et les propositions du SNES-FSU pour redonner un avenir au second degré, à ses personnels et à nos métiers. Outil de réflexion et de débat, il a vocation à permettre de mener campagne dans les établissements, auprès des parents et à interpeller les élus.

Recruter et former les

Les conséquences des suppressions de postes dessinent un second degré qui n'a plus les moyens d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de tous les élèves qui lui sont confiés : augmentation des effectifs de classe, diminution de l'offre de formation, imposition d'heures supplémentaires, remises en cause des heures statutaires, diminution au lycée des horaires disciplinaires dans le cadre de la réforme des voies générale et technologique,

→ **Un plan pluriannuel de recrutement à la mesure des enjeux des services publics doit être défini.**

◆ Il est urgent de **rompre avec le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux** partant à la retraite et de créer les conditions de la mise en place d'un plan de développement de l'emploi public dans le second degré.

◆ Ce plan doit se construire sur **des engagements pluriannuels** prévoyant notamment l'ouverture planifiée de postes aux concours de recrutement, la création de postes dans les établissements...

→ **Mettre fin à la précarité qui s'est accrue ces dernières années.**

◆ Il faut pour cela **recruter des titulaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins**, y compris de remplacement.

◆ Il faut d'autre part organiser la résorption de la précarité (contractuels, vacataires...) par **un plan massif et rapide de titularisation.**

◆ Il importe ainsi dans l'urgence d'**élargir les conditions d'accès au dispositif de titularisation** aux contractuels exerçant à temps incomplet et aux vacataires.

◆ De même, **des dispositions de formation et d'allègement de service doivent être mises en place** pour ceux qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté leur permettant de réussir les concours.

→ **Une volonté de rendre nos métiers plus attractifs doit être mise en œuvre.**

◆ **Donner envie d'exercer les métiers de l'éducation** et permettre à un plus grand nombre d'étudiants de s'y préparer sont des conditions nécessaires pour assurer les recrutements de demain.



personnels de demain

glissements de mission, développement de la précarité... Ces choix budgétaires et leurs conséquences accentuent la crise du recrutement et de l'attractivité de nos métiers et mettent en péril l'avenir même de l'Éducation. Une nouvelle politique assurant les recrutements et la formation des personnels est urgente !

- ◆ Pour cela il faut **une politique de pré-recrutements dès la troisième année de licence**, c'est-à-dire la rémunération des étudiants s'engageant dans les voies de l'enseignement et de l'éducation.
- ◆ Il faut d'autre part donner **aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours**.
- ◆ Il est nécessaire aussi de **revaloriser nos métiers** c'est-à-dire améliorer les conditions de travail et augmenter les salaires.

→ La formation des personnels d'enseignement et d'éducation doit être remise à plat.

- ◆ Dans l'urgence, **l'année de stage des lauréats des concours de recrutement doit être immédiatement rétablie** et redevenir une année pleine et entière de formation en alternance.
- ◆ **Une entrée dans le métier plus progressive doit être assurée** notamment par l'allègement du temps de service pour les néo-titulaires et la mise en place de compléments de formation au cours des deux premières années en tant que titulaire.



- ◆ Les **masters** doivent intégrer dans leur élaboration à la fois une formation disciplinaire de haut niveau, des éléments de préprofessionnalisation, des stages, de la recherche...
- ◆ Les **dates des épreuves d'admissibilité aux concours** doivent permettre une véritable et sereine préparation des concours.
- ◆ Enfin, **la formation continue** doit retrouver de l'ambition et tenir compte des attentes des personnels et pas uniquement de ceux de l'administration. Elle doit se dérouler sur le temps de service.

Faire respecter et

L'exercice de nos professions s'est nettement détérioré en même temps que se dégradait notre pouvoir d'achat, nos conditions de travail, l'évolution de nos carrières. À cela s'ajoutent les tentatives du gouvernement pour mettre en place une individualisation des rémunérations et des carrières qui est source de divisions et de dérives. C'est d'ailleurs dans le même temps qu'est formalisé le projet de donner aux chefs d'établissement un pouvoir accru dans la gestion et l'évaluation des personnels. Le risque est grand de l'arbitraire et

→ L'urgence est à l'amélioration des conditions de travail

◆ Il faut notamment **limiter les effectifs par classe et le nombre d'élèves à prendre en charge pour les CPE et les CO-Psy** et inclure dans nos services du temps pour le travail collectif, la concertation.

◆ Il importe aussi de prendre en compte la **pénibilité accrue** de l'exercice de nos métiers.

◆ Il faut promouvoir **une évaluation des personnels qui maintienne deux évaluations distinctes (pédagogique et administrative)** et qui permette réellement de développer son activité pédagogique.

→ Toute autonomie qui se traduirait par des pouvoirs accrus du chef d'établissement, par la mise en concurrence des établissements, des équipes et des personnels doit être abandonnée.

◆ Ainsi les **méthodes managériales de gestion des équipes**, qui entravent un véritable travail collectif et mettent les personnels en situation de travail empêché et trop souvent de souffrance, n'ont pas leur place dans le Service public d'Éducation nationale.

→ La revalorisation de nos salaires doit être assurée.

◆ Cette revalorisation salariale passe par le **rattrapage du pouvoir d'achat perdu**, la reconstruction de nos grilles indiciaires et l'indexation du point d'indice sur le coût de la vie.

→ Il faut d'autre part développer les possibilités de mobilité professionnelle et géographique.

◆ Cela passe par la construction d'**un nouveau mouvement national en une seule phase** pour permettre sur l'ensemble d'une carrière de changer d'établissements ou de types de postes.



© Thierry Nectoux

revaloriser nos métiers

des pressions locales. Nos métiers sont des métiers de conception, nous ne sommes pas de simples exécutants de directives imposées. Nos qualifications et compétences sont au service de missions définies par nos statuts.

Agir pour nos métiers, les faire respecter et revaloriser, c'est donner de l'ambition au service public d'Éducation ! Le SNES-FSU lutte pour redonner une reconnaissance sociale à la hauteur de l'importance et des enjeux de nos métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

→ **Il est nécessaire de multiplier les possibilités d'évolutions de carrière.**

◆ Il faut donc **développer** les concours internes, listes d'aptitude, détachements, congés pour étude, disponibilité...

◆ De même, **les fins de carrières doivent être repensées** pour permettre des aménagements, la valorisation de l'expérience et sa reconnaissance (par exemple par l'accès de tous à la Hors-classe)...

→ **Le principe du statut - définissant nos missions, nos modalités de recrutement, de carrières, d'évaluation, nos obligations de services - doit être défendu.**

◆ Loin d'être un carcan, le statut est, pour les fonctionnaires et donc pour les services publics et les citoyens, la **protection contre l'arbitraire, les pressions locales et les lobbies**. Il est un outil d'égalité sur l'ensemble du territoire.

◆ Il est au cœur non seulement de **notre identité professionnelle** mais aussi de **notre capacité à agir** individuellement et collectivement pour nos métiers et l'amélioration du service public d'Éducation.

◆ Les statuts des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont été **modifiés plusieurs fois depuis 1950**.

Certaines de ces modifications ont amélioré nos conditions de carrière, d'emploi et de rémunération en particulier en prenant en compte des charges nouvelles, d'autres les ont dégradées. Le SNES-FSU a été de tous ces combats.

◆ D'autres évolutions sont encore nécessaires en fonction de celles de nos métiers, respectant leurs identités mais apportant de nouveaux acquis.

Le SNES-FSU porte des demandes qui vont dans le sens d'une amélioration du service public d'Éducation et de la situation des personnels, et il lutte avec le même acharnement contre les tentatives de remise en cause du principe statutaire.

www.snes.edu

Donner un avenir abandonner les ré

Le second degré, confronté à une massification mal maîtrisée, est au cœur d'une tourmente qui s'alimente de la politique éducative menée depuis des années. Ainsi la loi d'orientation pour l'École de 2005 a montré qu'elle ne répondait à aucun des défis qu'elle prétendait relever : baisse du taux de scolarisation des 15-19 ans qui fait de la France une triste exception, sorties du système sans diplôme ou sans qualification ne diminuant pas, inégalités scolaires et sociales s'amplifiant, personnels et élèves trouvant de moins en moins de sens à ce qu'ils font...

→ **La libéralisation de la carte scolaire doit être stoppée, et un large débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements doit être engagé.**

◆ Cela exige **une refondation de l'Éducation prioritaire**, à l'opposé des principes qui président au dispositif ECLAIR qui doit être abandonné.

◆ L'enjeu est bien de **rompre avec les politiques de « parcours au mérite » et de déréglementation** systématisée comme outil de « gestion » des difficultés au niveau local.

→ **La mise en concurrence des établissements, des équipes doit être arrêtée.**

◆ Le système éducatif, national et laïque, doit **assurer l'égalité sur tout le territoire.**

◆ À ce titre **la conception de l'autonomie développée à l'occasion des différentes réformes doit être abandonnée** pour laisser

place à un véritable débat sur le périmètre des marges d'initiatives locales et les conditions démocratiques de leur utilisation.

◆ Cela passe par la **remise en cause du conseil pédagogique** installé par la loi de 2005.

→ **Au collège, le Livret Personnel de Compétence doit être abandonné ainsi que la structuration du collège par le socle commun.**

◆ Rétablir les postes, améliorer les conditions d'études et d'enseignement, développer les vies scolaires sont des priorités, mais ces mesures doivent s'accompagner d'une **remise à plat de la loi d'orientation pour l'École de 2005.**

◆ Il faut **repandre le débat sur les contenus enseignés, les pratiques pédagogiques et éducatives, les conditions matérielles d'enseignement et de la vie scolaire** qui permettent de faire entrer tous les élèves dans la culture scolaire commune du XXI^e siècle et l'envie d'apprendre.

au second degré : formes régressives

Loin de prendre ces questions à bras-le-corps, les mesures prises pour le collège depuis 4 ans et la réforme des voies générale, technologique et professionnelle du lycée ne font qu'entériner ces constats et se contentent de développer des parcours d'initiés ou « au mérite » et de renvoyer au local la gestion de la pénurie et de l'absence d'ambition qu'elles portent.

Il est temps d'en finir avec ces logiques et de reprendre le fil de la démocratisation. Une nouvelle loi d'orientation pour l'École doit être mise en chantier sur ces bases.

◆ Les continuités et les ruptures entre le premier degré et le collège doivent être travaillées en respectant **l'ancrage du collège dans un second degré cohérent** allant, pour tous, de la Sixième à la Terminale d'une série des trois voies générale, technologique et professionnelle du lycée.

→ **Au lycée, la réforme de la voie générale doit être remise à plat.**

◆ Il faut acter le retour à une **définition nationale des horaires disciplinaires**, le maintien du caractère national et anonyme du baccalauréat et la fin de la mise en concurrence des disciplines et des établissements.

→ **La réforme de la voie technologique doit être stoppée.**

◆ Le débat sur l'avenir des **séries industrielles et de laboratoire** doit être repris.

→ **Le service public d'orientation scolaire doit être conforté.**

◆ La contribution des **CO-Psy** à la réussite scolaire réaffirmée, la place et le rôle des **CIO** consolidés, la labellisation dans le cadre du service public d'orientation tout au long de la vie remise à plat.



Avec le SNES, un **projet** et des **valeurs** pour le second degré.

Le projet du SNES-FSU s'inscrit dans **la nécessité de relancer la démocratisation du second degré** au regard des enjeux humains, économiques et sociaux. Si l'urgence est de stopper l'hémorragie de postes et de retrouver des conditions de travail qui permettent réellement l'accomplissement de nos missions, il est également indispensable de **relancer le débat sur les objectifs de la formation initiale dans le cadre du service public laïque d'Éducation nationale**. L'avenir du second degré, de nos métiers et des jeunes est à ce prix.

Alors que les années 80 et 90 avaient vu le développement de la scolarisation dans le second degré et l'augmentation spectaculaire du taux d'accès au baccalauréat, les années 2000 sont marquées par un net recul de cette dynamique, et les difficultés d'exercer leurs missions mettent les personnels dans une situation intenable de « travail empêché ».

Entre le socle commun, qui occulte des pans entiers de la culture et prétend limiter ce qui doit être enseigné à une liste de compétences par ailleurs mal définies, et le lycée conçu comme une simple propédeutique de l'ensei-

gnement supérieur réservée à la moitié d'une génération, la spécificité de nos métiers est niée et l'ambition pour les jeunes réduite au minimum.

Convaincu que **l'École doit être pensée en priorité pour ceux qui, pour des raisons sociales ou culturelles, en sont aujourd'hui le plus éloignés**, le SNES-FSU est porteur d'un projet éducatif de démocratisation axé sur un second degré cohérent qui **amène toute une génération à l'acquisition d'une large culture et d'une qualification par une prolongation de la scolarisation dans une des trois voies du lycée**.

Les biais sociaux à l'œuvre dans la difficulté et l'échec scolaires ne sont pas une fatalité et **l'École a la capacité d'intégrer les évolutions culturelles et technologiques d'une société en pleine mutation pour rendre les savoirs enseignés vivants et en prise avec le monde**.

Cela nécessite une ambition, **une volonté politique de construire une société plus humaine et plus solidaire**. Avec la FSU, le SNES s'engage résolument dans cette dynamique.

■ ■ ■ www.snes.edu ■ ■ ■